Charte d'engagement des membres de la Collégiale complétant les statuts:

Je, soussigné.e,

membre de la Collégiale de l'association Courts Circuits La Cagnole m'engage à :

1/ être adhérent.e actif.ve (c'est-à-dire être à jour de ma cotisation annuelle à l'association Courts Circuits La Cagnole),

2/ siéger régulièrement aux réunions de travail de l'association,

3/ oeuvrer pour le projet commun qui nous rassemble, au sein de l'association Courts Circuits La Cagnole, tel que défini dans l'objet de nos statuts,

4/ m'en tenir à la confidentialité à propos des données concernant les autres membres de l'association Courts Circuits La Cagnole, données personnelles comme activités monétaires, ainsi que toutes informations internes à l'association,

5/ m'en tenir à la plus stricte probité quand à la gestion des données et des flux monétaires co-gérés par moi au sein de l'association Courts Circuits La Cagnole.

6/ En cas de candidature à une élection sous les couleurs d'un parti politique ou soutenue par un parti politique, je m'engage à :
- me mettre en congé de mon mandat à l'association Courts Circuits La Cagnole, sans en démissionner, pendant le temps de la campagne officielle de cette élection,
- ne pas faire mention de mon implication dans l'association Courts Circuits La Cagnole, comme argument pendant la campagne,
- ne pas utiliser le matériel ou le logo de l'association Courts Circuits La Cagnole lors d'événements liés à cette campagne.

Le

Ma signature :